

BibliothèqueS de droit

LES PROCÉDURES DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE DEVANT LA COUR DE CASSATION

De quelle façon la Cour de cassation a-t-elle régulé, à travers l'interprétation des textes et l'élaboration de sa jurisprudence, le mécanisme des procédures d'exception applicables à la criminalité et à la délinquance organisées ?

Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi Perben II et de ces moyens d'investigation dérogatoires du droit commun, cet ouvrage propose au lecteur une réflexion inédite sur la manière dont s'est construit, arrêté après arrêté, le droit prétorien consacré à ces questions, ceci afin de mettre en exergue les inflexions jurisprudentielles et les lignes de force qui apparaissent suite à une décennie de décisions de la chambre criminelle.

Procédure pénale – Procédures d'exception – Perben II – Criminalité et délinquance organisées – Enquête – Instruction – Infiltration – Interceptions – Sonorisations – Fixations – Garde à vue – Mesures conservatoires – Jurisprudence – Cour de cassation – Chambre criminelle.

Maxime TESSIER a intégré l'Ecole des Avocats du Grand Ouest en 2014. Ce travail sur les procédures de la criminalité organisée devant la Cour de cassation a été réalisé dans le cadre du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles de l'Université de Nantes.

ISBN : 978-2-343-04454-5
18,50 €



Maxime TESSIER

Maxime TESSIER

LES PROCÉDURES DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE DEVANT LA COUR DE CASSATION

LES PROCÉDURES DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE
DEVANT LA COUR DE CASSATION

BibliothèqueS de droit



L'Harmattan